

**Conseil Municipal du 6 novembre 2023**  
**Liste des délibérations**

<b>N° Délibération</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote</b>
20231106_01	06/11/2023	Cession de terrains Parcelles J735 et J740	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12 Absents : 3 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 10/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023
20231106_02	06/11/2023	Approbation de devis Remplacement des jeux à l'aire de La Viadène et l'aire de Lavernhe	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12 Absents : 3 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 07/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023
20231106_03	06/11/2023	Approbation de devis Aménagement zone de plonge et remplacement lave-vaisselle à la salle polyvalente	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12 Absents : 3 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 07/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023
20231106_04	06/11/2023	Approbation de devis Réfection du réseau d'assainissement plateforme entrée du bourg côté Le Nayrac	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 07/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023
20231106_05	06/11/2023	Tarifs de déneigement J-Y Cochin Hiver 2023/2024	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 07/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023
20231106_06	06/11/2023	Achat de matériel de déneigement	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 12 / Contre : 1 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 10/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023
20231106_07	06/11/2023	Subventions exceptionnelles et subvention de fonctionnement	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 07/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023
20231106_08	06/11/2023	Décision modificative n°2 Budget Assainissement	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 10/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023

20231106_09	06/11/2023	<p>Décision modificative n°7 Budget Principal</p>	<p>En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 10/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023</p>
20231106_10	06/11/2023	<p>Décision modificative n°8 Budget Principal</p>	<p>En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 10/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 10/11/2023</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de  
membres :**

- Afférents au CM : 15
- En exercice : 14
- Présents : 11
- Votants : 12
- Absents : 3

**Date de convocation  
30 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Absents excusés :** M. Bruno NAYROLLES, M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Cession de terrains  
-  
Parcelles J 735  
et J 340**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. Grégory Dubuissez et M. et Mme Géraud et Agnès Moulier, sont intéressés pour acheter deux terrains à Sangayrac.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder :

-la parcelle J 735 d'une surface de 1081 m<sup>2</sup> à M. et Mme Géraud et Agnès Moulier, au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup> soit 1621,50 euros net vendeur,

-la parcelle J 740 d'une surface de 1197 m<sup>2</sup> à M. Grégory Dubuissez, au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup> soit 1795,50 euros net vendeur,

et mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ces cessions.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 9 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération a supposé qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de  
membres :**

- Afférents au CM : 15
- En exercice : 14
- Présents : 11
- Votants : 12
- Absents : 3

**Date de convocation  
30 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Absents excusés :** M. Bruno NAYROLLES, M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation de devis**

**-Remplacement des  
jeux à l'aire de La  
Viadène et l'aire de  
Lavernhe-**

M. le Maire expose au Conseil Municipal deux devis pour la fourniture et la pose de 3 jeux pour les aires du Lotissement de La Viadène et de Lavernhe :

- Entreprise MEFRAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 22 000.00 euros HT
- Entreprise COMAT ET VALCO pour un montant de 22 283.00 euros HT

La proposition tarifaire de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITÉS étant la moins-disante et incluant, de surcroît, le passage d'un bureau de contrôle à la suite de l'installation des jeux, il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 22 000.00 euros HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 7 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Le Maire, Christian CAGNAC



Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20231106-20231106\_02-DE  
Reçu le 07/11/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de membres :**

**-Afférents au CM : 15**

**-En exercice : 14**

**-Présents : 11**

**-Votants : 12**

**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Absents excusés :** M. Bruno NAYROLLES, M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation de devis**

**-Aménagement zone de plonge et remplacement lave-vaisselle salle polyvalente-**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VGM d'un montant de 5 928.30 euros HT, portant sur l'aménagement de la zone de plonge et le remplacement du lave-vaisselle frontal par un modèle à capot de marque COMENDA / modèle EASY 800C, à la salle polyvalente.

La variante avec la laveuse à capot marque COMENDA / modèle ELEA 1000C, ne sera pas retenue.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise VGM pour un montant de 5 928.30 euros HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 7 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20231106-20231106\_03-DE  
Reçu le 07/11/2023



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**30 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Absents excusés :** M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation de devis**  
**réfection du réseau**  
**d'assainissement**

**-Plateforme entrée**  
**du bourg côté**  
**Le Nayrac-**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise SARL ALARY ET FILS d'un montant de 27 946.50 euros HT, concernant la réfection d'une partie du réseau d'assainissement collectif situé sous la plateforme de stockage à l'entrée du bourg côté Le Nayrac. Il s'avère que ce réseau est défaillant et qu'une remise en état est nécessaire en reprenant le réseau d'eaux grises des maisons en contre-haut de ladite plateforme ; ainsi que celui de la maison située de l'autre côté de la voie.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL ALARY ET FILS pour un montant de 27 946.50 euros HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 7 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de membres :**

**-Afférents au CM : 15**

**-En exercice : 14**

**-Présents : 12**

**-Votants : 13**

**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**30 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Absents excusés :** M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Tarifs de**  
**déneigement**  
**Jean-Yves COCHIN**

**-Hiver 2023/2024-**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la prestation de déneigement pour le "reste de la commune" hors : bourg, boucle d'Encassagnes et secteur de Touluch/Saint-Juéry ; avait été confiée à M. Jean-Yves COCHIN par délibération n°20221212\_02 du 12 décembre 2022.

Le marché, d'une durée d'un an reconductible deux fois par reconduction expresse, est révisable annuellement.

M. Jean-Yves COCHIN propose ses tarifs pour la saison hivernale 2023/2024, avec un forfait d'immobilisation inchangé de 100€ HT par mois pendant 4 mois du 15 novembre au 15 mars et une augmentation du taux horaire à 65€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-décide de reconduire le contrat de M. Jean-Yves COCHIN pour un an à compter du 15 novembre 2023,

-approuve les nouveaux tarifs proposés de M. Jean-Yves COCHIN pour la saison 2023/2024 à savoir forfait d'immobilisation de 100€ HT par mois pendant 4 mois du 15 novembre au 15 mars et un taux horaire de 65€ HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 7 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de  
membres :**

- Afférents au CM : 15
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13
- Absents : 2

**Date de convocation**  
**30 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

Absents excusés : M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Procuration : M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Achat de matériel de  
déneigement**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de son époux en août dernier, Mme Pégurier n'a pas souhaité renouveler le contrat de service pour le déneigement du bourg de Saint-Amans-des-Côts.

Les deux autres prestataires, en charge des voies hors bourg et du secteur de St Juery/Touluch n'étant pas en capacité de reprendre ce service, et devant la difficulté de trouver un prestataire possédant les équipements nécessaires et/ou adéquats (un petit véhicule avec une petite étrave pour les rues étroites), M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le matériel de l'entreprise Pégurier au prix de 15 000 euros TTC, comprenant :

- un pick-up Toyota, modifié pour accueillir les équipements de déneigement ci-après,
- une étrave,
- une saleuse.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à **12 voix pour et une voix contre**, décide d'acquérir un un pick-up Toyota, une étrave et une saleuse à l'entreprise Pégurier.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 9 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20231106-20231106\_06-DE  
 Reçu le 10/11/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de membres :**

-Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 12

-Votants : 13

-Absents : 2

**Date de convocation**  
**30 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SÉGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

Absents excusés : M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Procuration : M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Subventions exceptionnelles**  
**Comité des Fêtes et RASED**

**Subvention de fonctionnement 2023**  
**FSE du Collège**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de manifestations organisées sur la commune par le Comité des Fêtes, et des frais engagés à ces occasions, il convient de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 265 euros.

M. le Maire explique également avoir reçu une demande de subvention de la part du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés), service gratuit proposé par l'Éducation Nationale. Ce réseau accompagnant plusieurs élèves inscrits à l'École Publique de Saint-Amans-des-Côts, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 150 euros pour l'année 2023.

De plus, M. le Maire expose qu'il n'a jamais été versée de subvention de fonctionnement au Foyer Socio-Éducatif du Collège de la Viadène. Il propose d'attribuer dès cette année une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'attribuer une subvention exceptionnelle de 265 euros au Comité des Fêtes de Saint-Amans-des-Côts ;

-d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 euros au RASED de la circonscription AVEYRON 1 pour l'année 2023 ;

-d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 euros au FSE du Collège de la Viadène pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.  
 Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 7 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20231106-20231106\_07-DE  
 Reçu le 07/11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 13  
-Absents : 2

**Date de convocation**  
30 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Absents excusés :** M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Objet :

Décision modificative  
n°2  
Budget  
Assainissement

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les différents travaux prévus sur le réseau de l'assainissement :

-le Mas Rigal (délibération n°20221114_05)	31 286,00 € HT
-Entrée du bourg (délibération 20231009_04)	29 940,00 € HT
-Entrée du bourg (délibération 20231106_04)	27 946,50 € HT
-Pluviales parcelle I499 (décision du maire)	4 170,00 € HT

TOTAL : 93 342,50 € HT ,

nécessitent de prévoir les crédits nécessaires sur le budget assainissement.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

**Budget Assainissement – Décision modificative n°2**

**Vote de crédits supplémentaires**

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Fonc Dépenses	Chap 023	023	Virement à la section d'inv.	+30 000
Fonc Recettes	Chap 74	747	Subvention d'exploitation	+30 000
Inv Dépenses	Op 10001	21532	Assainissement du Bourg	+30 000
Inv Recettes	Chap 021	021	Virement de la section de fonc.	+30 000

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 9 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération a supposé qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20231106-20231106\_08-DE  
Reçu le 10/11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 13  
-Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Date de convocation**  
30 octobre 2023

**Absents excusés :** M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Objet :

Décision modificative  
n°7  
Budget Principal

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative n°2 du budget Assainissement nécessite une augmentation de la participation du budget principal au budget Assainissement qu'il convient de répercuter dans les dépenses de ce budget.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

**Budget Principal – Décision modificative n°7**

**Virement de crédits**

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Fonc Dépenses	Chap 65	657384	Particip. Budget Assainissement	+30 000 €
Fonc Dépenses	Chap 023	023	Virement à la section d'inv.	- 30 000 €
Inv Dépenses	Chap 20	2088	Autres Immo. Corporelles	- 30 000 €
Inv Recettes	Chap 021	021	Virement de la section de fonc.	- 30 000 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 9 novembre 2023,

il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20231106-20231106\_09-DE  
Reçu le 10/11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 6 novembre 2023

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 13  
-Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

**Date de convocation**  
30 octobre 2023

**Absents excusés :** M. Christian VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Procuration :** M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Objet :

Décision modificative  
n°8  
Budget Principal

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits sur l'opération Matériel et Mobilier sont insuffisants pour couvrir l'achat du broyeur d'accotement (délibération 20230710\_14) et le futur achat d'un véhicule de déneigement et ses équipements.

M. le Maire propose d'abonder cette opération de 20 000 euros.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

**Budget Principal – Décision modificative n°8**

**Virement de crédits**

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Inv Dépenses	Op 144	2158	Matériel et Mobilier	+20 000 €
Inv Dépenses	Chap 20	2088	Autres Immo Corporelles	- 20 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 9 novembre 2023,

Il est précisé que cette délibération a supposé qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20231106-20231106\_10-DE  
Reçu le 10/11/2023